

# VIE COURANTE - VIE SPORTIVE

## VOUS ET VOTRE FAMILLE AU PREMIER PLAN

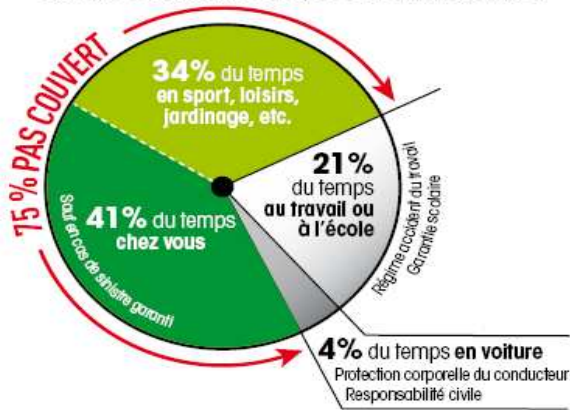
Chaque année, les accidents de la vie n'épargnent personne :

- 11 000 000 de victimes d'accidents domestiques soit 45 fois plus de victimes que sur la route ;
- Plus de 50% des accidents de la vie concernent les enfants de 0 à 16 ans.

Contrairement à ce que vous pensez

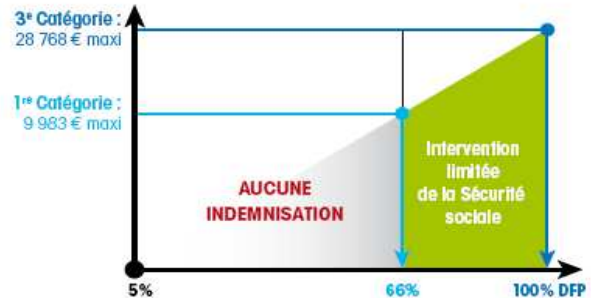
**75% du temps,  
vous n'êtes pas couvert**

Chaque semaine, vous passez en moyenne :



Savez-vous que la protection sociale est très insuffisante pour les accidents de la vie privée ?

Pas de prestation en dessous de 66% d'invalidité



Il est indispensable de s'assurer pour les accidents et préjudices éventuels résultants par exemple de la pratique d'une discipline sportive comme la Savate Boxe Française ?

**Qu'est-ce que la GAV ?**

La **Garantie des Accidents de la Vie** est la garantie individuelle ou familiale indispensable pour faire face aux accidents de la vie privée. Brûlure de cuisine, chute de vélo, rupture d'un ligament... Ni votre assurance santé, ni votre assurance habitation ne vous couvrent. Pour faire face à ces accidents domestiques sans tiers responsables, la GAV est là !

**Pour qui ?**

Toute personne seule ou en couple, toute famille quelle que soit sa structure (monoparentale avec enfants ou couple avec enfants).

**Les accidents couverts par la GAV**

La GAV prend en compte toutes les conséquences d'un accident de la vie privée : perte de gains professionnels futurs, préjudice physique et moral, frais occasionnés... La GAV vous indemnise rapidement et vous procure l'aide pratique dont vous avez besoin : aide ménagère, garde d'enfant, école à domicile...

**Quelques questions parmi d'autres**

**Ne suis-je pas déjà assuré pour ce genre d'accident par la garantie responsabilité civile, incluse dans mon assurance habitation ?** La responsabilité civile couvre les dommages que vous pouvez occasionner à d'autres personnes. La Garantie des Accidents de la Vie est la seule assurance qui garantit les dommages que vous pouvez subir "seul", sans qu'un tiers responsable ne soit impliqué.

**Mes enfants ne sont-ils pas déjà assurés par leur assurance scolaire ?** Les assurances scolaires sont parfaites pour couvrir les petits problèmes comme un blouson volé ou des lunettes cassées. Mais en cas d'accident, le montant des indemnisations est, le plus souvent, très inférieur à celui prévu par la Garantie des Accidents de la Vie. De plus l'assurance scolaire couvre généralement votre enfant seulement dans le cadre scolaire ou périscolaire. La Garantie des Accidents de la Vie, elle, protège vos enfants pour l'ensemble de ces situations aussi bien à l'école qu'à la maison dans toutes leurs activités, même en vacances... Avec 1 seul contrat vos enfants sont bien assurés et vous aussi !

**Pourquoi cette proposition ?**

Dans notre activité, sport de combat, nous sommes confrontés quelquefois à ces accidents de la vie privée avec leurs conséquences. **C'est pourquoi le 5 septembre au forum des associations, les 7 et 14 septembre aux premiers cours, mais aussi tout au long de la saison Jérôme (moniteur pour les débutants le lundi) sera présent pour répondre à toutes vos questions et vous proposer la meilleure solution adaptée à votre situation.**

**Contactez Jérôme !**

Sur le site [www.tac-savate.fr](http://www.tac-savate.fr) à la page « Contact », passez un message au Tac Savate qui fera suivre.